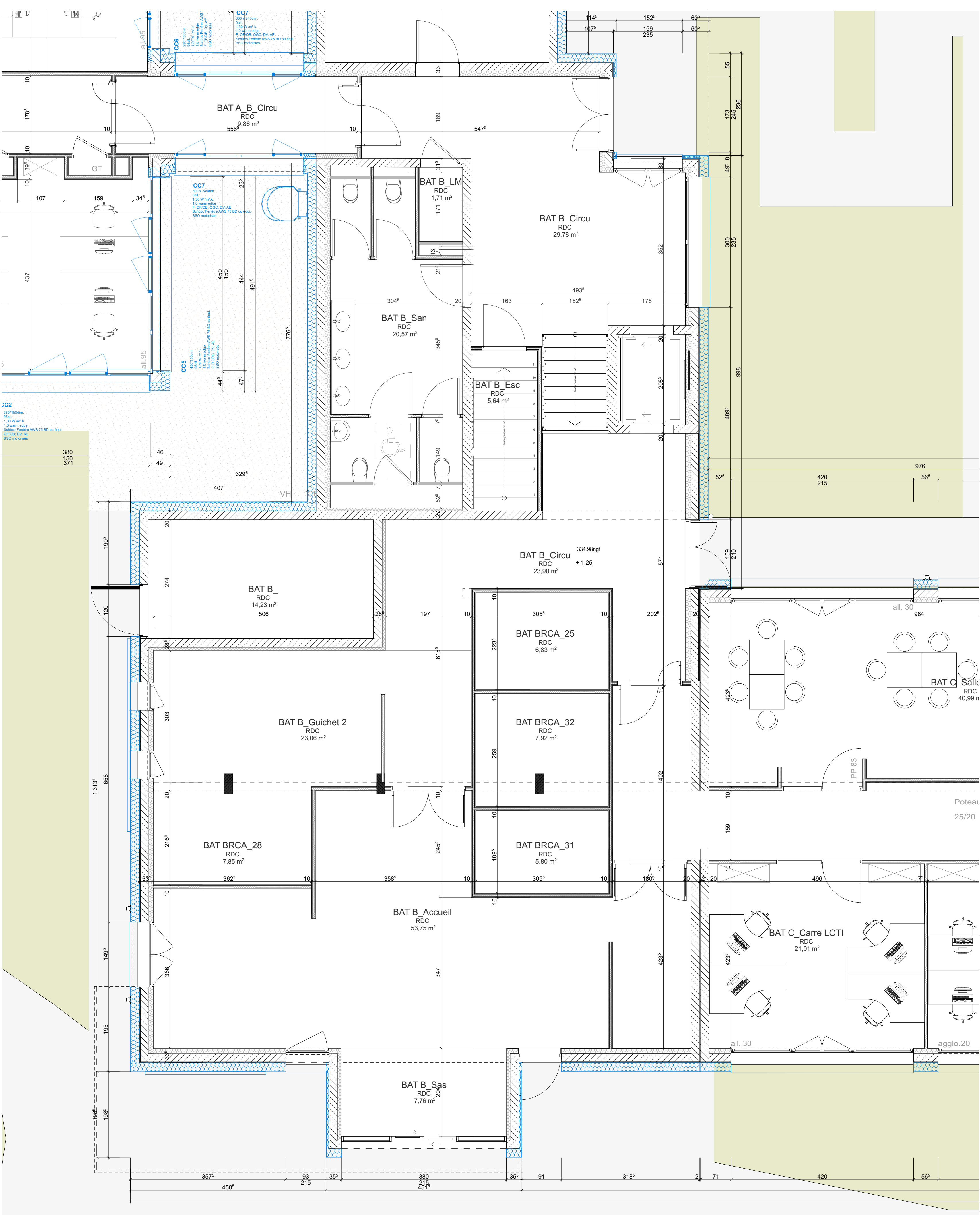




Les cotes parcellaires et les implantations doivent être vérifiées et/ou effectuées par un géomètre.

Afin d'assurer la conformité et la précision des plans PAC, il est impératif que chaque entreprise procède à une vérification complète et actualisée de ses prises de cotes.

La prise de cote sur site est obligatoire pour la bonne réalisation des plans et ne peut en aucun cas être remplacée par des estimations ou des éléments fournis antérieurement.

RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE L'URSSAF FRANCHE COMTE



Maitre d'Ouvrage :
Anne THOLOZAN
P: 03.81.48.87.11
E: anne.tholozan@urssaf.fr

Julien PELLETIER
P: 03.81.48.87.30
E: julien.pelletier@urssaf.fr



Maitre d'Oeuvre :
AME Architecture

Contact: Cheffe de Projet
Roxane BARCA
P: 07.86.73.45.40
E: r.barca@ameameame.fr



Nom plan :		Echelle : 1:50	Format : A0	Phase PRO
04.5		URSSAF_Plan_RDC_BatBC_Proj		
		Date :	24/11/2025	

INDICE	DATE	MODIFICATION
A	24/11/2025	Deuxième diffusion